

Retour sur le Père Basile du Barroux

Author : spo

Categories : [Enquête et analyse](#)

Date : 17 novembre 2010

Je voudrais signaler ici une très intéressante discussion qui s'est déroulée sur le Forum Catholique ([ICI](#)). L'abbé Sébastien Dufour a demandé une copie de l'article écrit par le Père Basile et publié naguère par *La Nef* à propos de la lettre du cardinal Médina, alors préfet du Culte divin à propos du statut de la messe de saint Pie V. Dans sa lettre, le cardinal Médina disait notamment ceci, que cite l'abbé Dufour :

« Bien que, dans la Constitution apostolique *Missale Romanum* du pape Paul VI, on ne trouve pas une formule explicite d'abrogation du Missel romain dit de saint Pie V, reste toutefois claire la volonté du législateur liturgique suprême de promulguer un texte renouvelé du Missel romain qui prît la place de celui jusque-là en usage. Si la volonté du pontife avait été celle de laisser en vigueur les formes liturgiques précédentes comme une alternative de libre choix, il aurait dû le dire explicitement. Les choses étant telles, et à la lumière de la documentation postérieure, ainsi que de l'usage, on doit affirmer que le Missel romain antérieur au concile Vatican II n'est plus en vigueur comme une alternative de libre choix pour l'ensemble des Églises qui appartiennent au rite romain ».

Tel n'était pas à l'époque la pensée du cardinal Ratzinger, pensée que le cardinal Médina critiquait de son côté.

Sachant que le Motu Proprio *Summorum Pontificum* a fait exploser cette position officielle transmise alors par le cardinal Médina, l'abbé Dufour pose une question intéressante :

« Le Père Basile a-t-il publié un article pour revoir sa position suite au Motu proprio S.P. qui affirmait qu'il était possible de célébrer selon "l'édition type du Missel romain promulgué par le bienheureux Jean XXIII en 1962 jamais abrogé ».

À ma connaissance, le Père Basile n'est pas revenu sur son texte. Mais je n'ai pas connaissance de l'ensemble de ses écrits et peut-être simplement que personne ne lui en a fait la demande.

Dans la discussion qui suit ce premier post, le professeur Luc Perrin rappelle que le cardinal Médina est revenu lui-même sur cette interprétation de 1999 et ce, avant la parution du Motu Proprio. Il précise par ailleurs que dom Basile écrivait « *en fonction des textes romains et nationaux connus à cette date et la lecture qu'il faisait était assez cohérente avec la lecture dominante des évêchés comme de la plupart des dicastères concernés* ».

Aux États-Unis, on réagit actuellement à un autre texte de dom Basile, celui qui critique le livre de Mgr Gherardini. On verra la discussion sur le site [Rorate Cæli](#). Une phrase semble avoir surpris :

« C'est à se demander si Mgr Gherardini, ancien professeur d'ecclésiologie et d'œcuménisme, est bien l'auteur du livre que nous examinons, ou si quelqu'un a profité de son âge respectable pour l'abuser. »

Cette phrase se trouve dans la version longue ([ICI](#)) – page 6 – et non dans la version courte ([LÀ](#)). C'est cette dernière qui a été publiée dans le mensuel version papier. Il s'agit effectivement d'une grave accusation, non seulement envers Mgr Gherardini, mais aussi envers l'éditeur de son livre, les Franciscains de l'Immaculée.